

Quelle(s) temporalité(s) prendre en compte dans un projet urbain durable ?

Cahier des charges

Dans cette micro-consultation de recherche la question posée est : Comment mieux comprendre et prendre en compte l'évolution d'un projet urbain à l'échelle du quartier sur une longue période en intégrant les exigences liées au développement durable ? Il s'agit notamment d'appréhender les dimensions sociales, environnementales sans s'enfermer dans des approches économicistes ou technicistes.

Différents outils sont actuellement mis au point et testés. Parmi ceux-ci, l'analyse de cycle de vie, initialement appliquée pour les bâtiment, est maintenant expérimentée à l'échelle du quartier en mettant l'accent, notamment, sur les contributions à la réduction de la production de gaz à effet de serre et à une gestion économe de ressources rares.

Ces outils, encore très techniques, posent un certain nombre de questions. Il conviendra de rassembler des éléments de réponses, tels qu'ils sont formulés dans les études et les recherches :

- Ces outils sont conçus en proposant des arbitrages entre temporalités propres à de multiples intervenants. Comment s'opère le choix des temporalités prises en compte en ce qui concerne les réseaux, le traitement des eaux, les espaces publics, les équipements collectifs, la biodiversité, en particulier ? Le choix d'une temporalité apparaît comme la détermination du cadre de référence dans lequel va s'inscrire l'action d'un acteur ou d'un agent économique. Il s'agira d'identifier ces cadres de référence et d'apprécier les conséquences de la prise en compte de la notion de « durabilité ».
- Comment assurer la prise en compte d'autres éléments tels que les dynamiques sociales et économiques et la biodiversité ?
- Est-ce que préconiser et utiliser ces outils, telles les ACV, comme outils d'aide à la décision à l'échelle du quartier ne réinterroge pas le fonctionnement de la ville dans son ensemble en tant que système ?
- Comment concevoir ces outils pour en permettre une réelle appropriation par la maîtrise d'ouvrage et pour en faire des supports efficaces du débat public ?
- Quelles sont les formes d'analyse de la valeur actuellement proposées ?

Un état des lieux

Cette micro consultation a pour objectif la production d'un état des lieux.

Celui se compose des dimensions suivantes :

- Un état des lieux proprement dit
 - Etat des lieux des méthodes existantes cf projet SERVEAU (Simulation, Evaluation et Réduction de la Vulnérabilité Energétique des Aménagements Urbains
 - Etat des lieux des expérimentations en cours ou réalisées (cf ZAC Claude Bernard à Paris)
 - Etat des lieux des projets (cf Eiffage-Energie approche « Phosphore »)
- Une bibliographie commentée d'études et de recherche mettant en évidence les questions posées
- Une restitution sous la forme d'un atelier d'une journée à mettre en place avec le PUCA. Cet atelier permettra de rendre compte des principales questions de recherche identifiées à travers l'état des lieux proprement dit et la bibliographie commentée.

Critères de sélection

- capacité à rendre compte d'un réseau international
- aptitude à reformuler et à synthétiser des questions de recherche
- investissement initial dans le champ

Le montant financier alloué à cette micro-consultation est de 20 000€TTC maximum

Les propositions devront parvenir **avant le 25 avril à 16 heures**

sous forme numérique à :

Patrice.Aubertel@developpement-durable.gouv.fr

Olivier.Gaudron@developpement-durable.gouv.fr

Sous forme papier

MEDDTL/ PUCA/

A l'attention Patrice Aubertel

Grande arche paroi sud

92 055 Paris La Défense

Renseignements et suivi au PUCA :

Patrice Aubertel tel :01 40 81 63 68 Patrice.Aubertel@developpement-durable.gouv.fr

Olivier Gaudron tel :01 40 81 90 95 Olivier.Gaudron@developpement-durable.gouv.fr